



Réunion du 19 octobre 2020

REFERENT COVID-19 **DISTRICT DE LA LOIRE**

Mr Michel BARSOTTI sera le référent Covid du District de la Loire.

Les présidents, et les référents Covid des clubs pourront le contacter à l'adresse suivante : michel.barsotti@sfr.fr ou par téléphone au 06 74 09 64 01

ATTENTION : restez vigilants sur les nouvelles mesures sanitaires liées à la Covid-19. Consultez le protocole via le site du District de la Loire.

Le report d'un match ne peut pas être à l'initiative d'un club, mais, au référent Covid-19 du DLF : Mr Michel **BARSOTTI**.

En cas de non-respect, le club encours la perte du match par pénalité.

RECOMMANDATION : les services administratifs du District de la Loire restent fermés le week-end. (ni accueil physique, ni permanence téléphonique,...)

Afin de pouvoir traiter le report des rencontres relatif au Covid-19, du week-end, le référent Covid-19 du District de la Loire, demande expressément aux clubs, d'avertir le District de la Loire avant **15H00**, le vendredi, ainsi que le Référent Covid-19 du DLF.

Après avoir dépassé l'horaire cité ci-dessus, le responsable du club contacte directement le Référent Covid-19 du District de la Loire (Mr Michel Barsotti) par téléphone au **06 74 09 64 01**.

RECOMMANDATION **AUX RESPONSABLES FMI**

Cas de Covid-19 dans un club, au préalable validé par Mr Michel Barsotti, référent Covid-19 du District de la Loire.

Coordonnées : michel.barsotti@sfr.fr ou par téléphone au : 06 74 09 64 01.

Le club recevant n'établit pas de feuille de match informatisée (FMI)

Ce dernier envoi un message électronique au club visiteur, les officiels ou à défaut l'arbitre central, au District de la Loire et/ou à la Délégation de Roanne. Seule l'adresse électronique, provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

Le club recevant n'oublie pas de motiver le report de la rencontre, dans son message.

RAPPEL AUX CLUBS **CORRESPONDANCE**

Pour toute demande par messagerie électronique, seule, celle provenant de l'adresse officielle du club déclaré sur Footclubs sera prise en compte.

TABLETTE FMI **2 MATCHS LE MEME JOUR**

Quand 2 matchs se suivent, exemple : un match à 13h00 puis un à 15h00 sur le même terrain, deux tablettes doivent **OBLIGATOIREMENT** être utilisées. C'est plus pratique pour les arbitres, et les équipes.

En tout état de cause, si vous utilisez la même tablette, le WIFI ne doit pas être allumé le jour du match.

L'utilisation de deux tablettes est beaucoup plus simple.

COURRIER

Groupement jeunes ABC FOOTBALL : explication sur la non utilisation de la tablette FMI. Message reçu.

Anzieux Foot : explication sur la non utilisation de la tablette FMI. Message reçu.

Djavad BENZEGHADI : renseignement sur la création d'une équipe à 11

AS. Couzan : problème de réseau avec la box pour l'utilisation de la FMI

Avenir Pays de Coise : problème FMI. Match n° 23038626 féminin à 8. Envoi d'un mail au club. Réponse faite. Affaire réglée

Bellegarde S. : confirmation de la présence du responsable U15 à la formation FMI

Bellegarde S. : le score du match en U15 n'a pas pu être validé. Réponse faite par mail

O. du Montcel : envoi d'un mail au club pour une explication. Match n° 23038017 U15 D3

Maxime DUPREUILH : demande de stage du 11 janvier au 28 mai 2021. Réponse faite par mail.

Haut Pilat Interfoot : difficulté pour charger les données dans la catégorie U18.

Régny : impossibilité de charger les données sur la tablette.

AS Chateaufort : l'entente du club de Régny n'était pas encore validée. Feuille de match version papier.



ASSEMBLEE GENERALE

Suite aux directives de la Préfecture de la Loire liées à la crise sanitaire, et les préconisations particulières pour notre Assemblée Générale électorale du 20 novembre 2020, le bureau du District de la Loire décide que cette dernière ne serait pas présente mais de façon dématérialisée.

Le DLF vous communiquera dans les semaines à venir les modalités.

ENTENTE

Les « ententes » sont annuelles, renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité Directeur et validées par la commission des règlements.

Consulter les Règlements Sportifs via le site du District de la Loire. Un aménagement des ententes publié le 9 octobre 2020 en page d'accueil du site du District de la Loire.

La commission des règlements reste à votre disposition, pour tout complément d'information.

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS

Suite aux difficultés rencontrées pour joindre les clubs, il est impératif qu'apparaisse pour chacun, un n° de téléphone visible et valide dans la rubrique « clubs » du site Internet du district de la Loire.

Pour se faire, vous devez à partir de Footclubs, enregistrer un numéro de téléphone de votre choix, pour que ce dernier soit diffusable.

COUPE DE FRANCE FEMININE

Equipe départementale qualifiée pour le prochain tour :

L Etrat La Tour 1

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Equipes départementales qualifiées pour le prochain tour :

Andrezieux-Bout. Fc 1 ; Roannais Foot 42 1 ; Roche St Genest Fc 1 ; Etrat la Tour

COUPE DE FRANCE MASCULINE

Equipes départementales qualifiées pour le prochain tour :

Andrezieux-Bout. Fc 1 ; U.S Feurs 1 ; Roannais Foot 42 1 ; Roanne Parc 1